



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 3 juillet 2012 à 13 h 30
en la salle de réunion (#240) de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à
Matane.**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Claude Canuel, maire de Matane
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, est aussi présent.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Bail de location – 156, rue Soucy;
- 4- Conformité – Règlement VM-89-115;
- 5- Projet de réponse à la ville de Matane concernant la proposition d'achat de terres publiques intramunicipales dont la gestion est déléguée à la MRC de Matane;
- 6- Signalisation de l'Édifice de La Matanie;
- 7- Partage d'informations cartographiques – Boralex;
- 8- Surplus de matériel;
- 9- Rapports d'inspection :
 - 9.1 Falaises de Grosses-Roches;
 - 9.2 Obstruction à Sainte-Paule;
- 10- Récréotourisme – Mandat pour préparer un projet à déposer au FSTD;
- 11- Inforoute BSL – Suivi du mandat de la CRÉ BSL;
- 12- Voirie forestière;
- 13- Période de questions;
- 14- Varia;
- 15- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 487-07-12

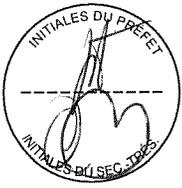
VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum requis et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

BAIL DE LOCATION – 156, RUE SOUCY

Les membres prennent connaissance de la proposition de location relative au bureau vacant au rez-de-chaussée de l'Édifice de La Matanie. En l'absence de données sur les coûts de mise à niveau, le sujet est reporté.

RÉSOLUTION 488-07-12

CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-89-115

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 473-06-12 par laquelle le Conseil de la MRC de Matane a mandaté le comité administratif pour étudier un amendement apporté au règlement de zonage numéro VM-89 de la ville de Matane afin de valider sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont pris connaissance des dispositions du règlement numéro VM-89 concernant l'affichage électronique et du règlement VM-89-115 qui amendent ce règlement en lien avec ce type d'affichage;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions concernant l'affichage électronique, avant et après modifications, sont examinées en lien avec les objectifs d'aménagement poursuivis par le schéma d'aménagement et de développement en lien avec les milieux maritimes et, plus spécifiquement, avec la route 132;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

DE recommander au Conseil d'approuver le règlement numéro VM-89-115 de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET DE RÉPONSE À LA VILLE DE MATANE CONCERNANT LA PROPOSITION D'ACHAT DE TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DONT LA GESTION EST DÉLÉGUÉE À LA MRC DE MATANE

Les membres du comité prennent connaissance de la proposition de la ville de Matane visant à acquérir des lots publics épars gérés par la MRC de Matane. Les modalités prévues à la *Loi* sont expliquées. Ces modalités expliquent que les lots doivent être vendus ou non à leur valeur marchande. La situation particulière des terrains à proximité du golf est également discutée.

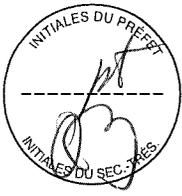
RÉSOLUTION 489-07-12

SIGNALISATION DE L'ÉDIFICE DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont reçu des maquettes relatives à la signalisation extérieure de l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE des démarches sont en cours pour rafraîchir l'image graphique de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

QUE le logo de la MRC de Matane ne soit pas affiché sur l'édifice dans l'immédiat;

QUE le lettrage proposé originalement soit retenu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 490-07-12

PARTAGE D'INFORMATIONS CARTOGRAPHIQUES – BORALEX / HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT les demandes de *Boralex* et *Hydro-Québec*, qui désirent obtenir une copie des fichiers cartographiques (shapefiles) de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les fichiers demandés par *Boralex* sont requis pour valider les possibilités liées à l'implantation d'un parc éolien sur le territoire des municipalités de Grosses-Roches et de Les Méchins;

CONSIDÉRANT QUE les fichiers demandés par *Hydro-Québec* sont requis pour des travaux de maîtrise de la végétation dans certaines emprises de lignes électriques dans la région de Cap-Chat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la transmission des données demandées sous réserve des habituelles restrictions de confidentialité;

DE réclamer les frais prescrits selon la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 491-07-12

SURPLUS DE MATÉRIEL

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet de lettre aux municipalités concernant la disposition des actifs excédentaires listés en annexe, l'annexe fait partie de la présente résolution comme si elle y était au long reproduite;

CONSIDÉRANT la valeur monétaire négligeable desdits actifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'offrir gratuitement aux municipalités locales de la MRC de Matane les actifs excédentaires;

DE remettre les actifs excédentaires, non réclamés par les municipalités, à la ressource de la MRC de Matane ou à en disposer autrement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

RAPPORT D'INSPECTION – FALAISES DE GROSSES-ROCHES

Les membres du comité prennent connaissance d'un rapport de visite en date du 12 juin 2012 concernant les falaises de Grosses-Roches. Lors de la visite, aucune coulée de boue, aucune fissure, aucun affaissement ou aucun autre phénomène similaire n'a été observé. Des suivis périodiques des falaises seront réalisés.

INSPECTION – OBSTRUCTION À SAINTE-PAULE

Les membres sont informés d'un cas d'infraction à la réglementation sur l'écoulement des eaux de la MRC de Matane à Sainte-Paule.

RÉSOLUTION 492-07-12

RÉCRÉOTOURISME – MANDAT POUR PRÉPARER UN PROJET À DÉPOSER AU FSTD

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 300-04-12 du Conseil de la MRC de Matane vise à poursuivre les efforts de développement récréotouristique du secteur compris dans l'axe Grosses-Roches – Lac Matane;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de ce projet nécessitera des efforts importants de coordination, de caractérisation et de planification;

CONSIDÉRANT QUE les ressources humaines en place à la MRC de Matane ne permettent pas de développer ce projet stratégique pour supporter la relance économique des municipalités rurales de l'est du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE mandater le service de l'aménagement et de l'urbanisme afin qu'un projet impliquant l'embauche d'un chargé de projet ou d'un consultant soit déposé dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 493-07-12

INFOROUTE BSL – SUIVI DU MANDAT DE LA CRÉ BSL

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont été informés des résultats de l'étude réalisés par la CRÉ du Bas-Saint-Laurent en lien avec l'utilisation de l'Inforoute du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE parmi les opportunités à saisir à court terme figurent l'adoption d'une politique de sécurité informatique et d'une politique d'utilisation des équipements informatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé des coûts à partager entre les MRC du Bas-Saint-Laurent a été présenté au comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

QUE le comité administratif manifeste son accord de principe à la poursuite de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VOIRIE FORESTIÈRE

Le comité est informé que monsieur Olivier Banville a été invité par la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent à participer à un comité consultatif régional dont le mandat consiste à réfléchir sur la priorisation des chemins forestiers et sur le financement des travaux d'entretien de la voirie forestière. Le comité sera tenu informé des avancements du travail de ce comité.

PÉRIODE DE QUESTION

VARIA

RÉSOLUTION 494-07-12

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Thibodeau
Préfet

Olivier Banville, URB
Secrétaire-trésorier adjoint,
Directeur général adjoint &
Directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Pierre Thibodeau, préfet